Rapport annuel 2019

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Ce rapport est disponible en français. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous faire savoir si vous souhaitez recevoir ce document et d'autres documents du régime de retraite en français.

INTRODUCTION

Bienvenue à notre année en revue 2019, par le biais de notre rapport annuel pour la Caisse de retraite des musiciens. Le présent rapport offre un aperçu de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2019, et inclut des informations sur la participation au régime, les rentes versées et la gouvernance de la Caisse.

DÉCLARATION DE MISSION

La Caisse a comme mission d'administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la Caisse – 2019
2 Message de la Présidente
3 Message de la Directrice administrative
4 Gouvernance de la Caisse
5 Situation financière de la Caisse
6 Rencontrez vos fiduciaires
8 Sommaire des états financiers
9 Notre régime de retraite est un régime à prestation cible
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et les prestations
12 Rendement de la Caisse

Aperçu de la Caisse – 2019

La Caisse comptait **14 151 participants** au 31 décembre 2019.

43 914,472 $ ont été versés en 2019 sous forme de rentes de retraite. La Caisse a aussi remis **1 359 605 $** comme prestations de départ et de décès pendant l'année.

Le **taux de rendement de la Caisse a été de 16,9 %** pour 2019.

Les **cotisations patronales ont été d'environ 9 725 966 $** en 2019, comparées à 9 700 853 $ en 2018.

14 151

42 millions de dollars

16,9 %

9 726 millions de dollars

placements

Message de la Présidente

J'aimerais commencer en vous disant à quel point l'année 2019 a été gratifiante, fructueuse et positive pour la Caisse et pour moi personnellement.

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Présidente du conseil

Ma transition au poste de Présidente du conseil a été virtuellement sans anicroche, avec le soutien et l'assistance de Jill Guistino, notre nouvelle Directrice administrative, du Conseil de fiduciaires et de nos conseillers professionnels. Voici mon premier message à titre de Présidente du conseil des fiduciaires. Je suis heureuse de signaler que la Caisse de retraite des musiciens du Canada a connu une année de bons rendements sur les placements en 2019.

À l'aube du deuxième semestre de 2020, je trouve qu'il est dur de nous attarder à nos succès en ces moments difficiles. J'aimerais, par contre, que nos participants soient réconfortés en sachant que le succès sur les placements en 2019 fournira une assise solide pour l'avenir.

J'aimerais vous assurer que les fiduciaires, fidèles à leur engagement envers la Caisse, surveillent le progrès de la pandémie au coronavirus. Notre conseiller en placements et nos gestionnaires fournissent constamment des mises à jour face à la situation sur les marchés financiers par rapport aux placements de la Caisse.

Nous continuerons de surveiller et de réexaminer nos éléments d'actif pour nous assurer d'avoir la meilleure composition pour assurer le succès de nos placements. La situation actuelle a fourni des opportunités financières à la Caisse. Nous espérons que notre optimisme teinté de prudence sur les stratégies adoptées pour tirer avantage de ces opportunités nous permettra de conserver nos assises financières solides pendant ces temps incertains.

Notre engagement, comme toujours, est de communiquer aussi souvent que nécessaire et de faire preuve de transparence avec vous, nos participants. Nous vous fournirons des mises à jour sur la situation financière de la Caisse. Les bureaux de la Caisse continueront d'être disponibles par téléphone ou courriel pour répondre à vos questions ou inquiétudes.

Restez vigilants et prenez soin de vous et de vos familles.

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Présidente du conseil
Caisse de retraite des musiciens du Canada

Message de la Directrice administrative

L'année 2019 a été une première année emballante pour moi à titre de Directrice administrative de la Caisse des musiciens du Canada.

Je viens de terminer ma première année à titre de Directrice administrative et je suis profondément engagée à m'assurer que nous continuons à remplir la mission de la Caisse pour « administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des prestations optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires ».

Avec la pandémie au coronavirus, cette année a été difficile pour nombre de nos participants. Nous comprenons qu'il est important durant cette période de turbulence de communiquer aussi clairement et aussi souvent que possible. C'est notre objectif.

La Caisse partage le rapport annuel de cette année avec vous plus tôt qu'à l'habitude. En le fournissant plus tôt, nous ne serons pas en mesure d'inclure le rapport d'audit, car la vérification comptable n'est pas encore terminée. Le rapport d'audit de la Caisse sera affiché sur notre site Web lorsque la vérification aura pris fin. Veuillez passer à **mpfcanada.ca/ressources/rapports** d'audit pour alors examiner les informations financières détaillées.

En 2020, nous continuons notre engagement à vous fournir de l'information précise en termes simples et clairs sur votre régime de retraite et son fonctionnement. Vous trouverez toutes nos communications sur le site Web de la Caisse **(mpfcanada.ca)**, incluant nos communications trimestrielles, nos documents d'une seule page, les rapports annuels précédents et des informations détaillées sur les prestations de retraite.

Nous avons récemment connu plusieurs changements au sein du personnel administratif de la Caisse. Dale McDonald, l'une de nos employés de longue date, a pris sa retraite en février 2020. Dale travaillait auprès de la Caisse depuis plus de 36 ans au sein du groupe des retraites. Elle a aidé de nombreux participants à remplir leur demande de service de la rente et a répondu à de nombreuses questions sur la retraite pendant sa longue carrière auprès de la Caisse.

La formation de Sandra Nadeau a été assurée sous la direction de Dale et elle a assumé le rôle de Dale dans le service des retraites. Sandra est bilingue et nous sommes heureux de l'avoir parmi nous. Dans d'autres changements administratifs, Paul Versteeg-Lytwyn occupe maintenant le poste de Chef de bureau.

Au sein du groupe d'individus talentueux du bureau de la Caisse, nous sommes chanceux de compter sur un groupe distingué de fiduciaires qui gouvernent la Caisse. Nous avons inclus des notices biographiques sur chacun d'eux dans le rapport annuel de cette année. Passez quelques minutes à rencontrer vos fiduciaires et constater par vous-mêmes quels modèles exemplaires ils sont.

Je vous souhaite une année 2020 en santé.

Jill Giustino
Directrice administrative

Jill Giustino
Directrice administrative

Gouvernance de la Caisse

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficiente des prestations en temps opportun.

Conseil de fiduciaires
Ellen M. Versteeg-Lytwyn, Présidente
E. Eddy Bayens, Vice-président
David J. Jandrisch
John G. Sinclair
Harold Redekopp
Bernard LeBlanc

La gouvernance de la Caisse débute avec la Déclaration de mission : administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

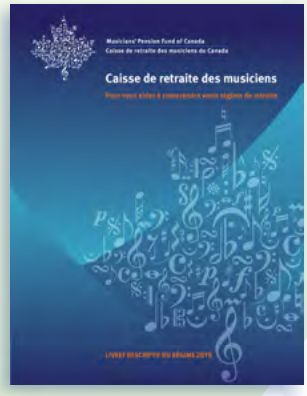

Passez à la page du livret explicatif du **site Web** de la Caisse et cliquez sur « Télécharger le PDF » pour en savoir davantage sur le régime.

CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Les membres du conseil sont indépendants — ils ne sont **pas** rémunérés pour les services fournis à la Caisse.

Entre autres, les membres du conseil de fiduciaires sont chargés de :

- L'embauche et le suivi des activités exercées par la Directrice administrative et son personnel pour gérer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse;
- L'embauche des divers professionnels, dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime, les consultants en placements et les vérificateurs pour assister au besoin.
- Le suivi des opérations générales et du rendement de la Caisse;

Le conseil se rencontre régulièrement pour assurer la bonne gouvernance de la Caisse et du régime. Leur travail guide la direction générale, l'efficacité, la surveillance et la responsabilisation de tous les aspects des opérations de la Caisse et du régime.

efficacité

Situation financière de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans effectuée par un tiers actuaire indépendant.

L'évaluation a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), aussi connu sous le nom d'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

Par « situation financière », on entend la comparaison de l'actif au passif qui est le coût des avantages de retraite. Cela diffère des états financiers qui révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

L'évaluation actuarielle doit aussi déterminer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Comme l'espérance de vie des participants, des retraités et des bénéficiaires augmente, les rentes deviennent plus chères, puisque le service des rentes s'étale sur une plus longue durée de temps. Nous anticipons que le coût des rentes continuera d'augmenter, vu les progrès considérables de l'espérance de vie.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, l'âge à la retraite, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. La loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans, car les résultats réels diffèrent des hypothèses prises en compte. Les fiduciaires doivent être mis au courant de ces différences pour identifier quels changements apporter, le cas échéant, pour assurer la santé financière continue de la Caisse. Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle.

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ AU PASSIF ACTUARIEL

Au 1er janvier 2019*

* Dernière évaluation déposée

L'actif de la Caisse est composé des sommes qui sont utilisées pour verser les rentes de retraite. Les taux de rendement de la Caisse sont les pourcentages de hausse ou de baisse de l'actif de la Caisse selon les résultats des placements. Tout en étant des mesures financières importantes, elles ne sont pas la seule préoccupation des fiduciaires. Les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison de l'actif de la Caisse au passif de la Caisse. Le passif de la Caisse représente les coûts des prestations.

fiable

Rencontrez vos fiduciaires

Information personnelle sur Eddy : M. Bayers réside à Edmonton (Alberta).

E. EDDY BAYENS

Années comme membre du conseil au 31 décembre 2019 : 16 ans

Antécédents professionnels :
M. Bayers a pris sa retraite après une carrière distinguée comme artiste musical en Europe et en Amérique du Nord. Il a siégé au conseil administratif du CAC, de l'Orchestre national des jeunes, de l'Orchestre symphonique d'Edmonton, de la Canadian Conference of Musicians et de la Northwest Conference of Musicians. Il a aussi occupé la présidence du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

Il est actuellement président de l'Edmonton Musicians' Association, coprésident du comité juridique de la FAM et vice-président du Conseil de la Caisse de retraite des musiciens du Canada.

M. Bayers a aussi donné des cours à l'Université de l'Alberta et à l'Université Grant MacEwan. Il a comparu devant plusieurs comités gouvernementaux. Il a participé aux négociations de nombre de conventions reliées au travail, et continue de faire pression sur eux.

Information personnelle sur David : M. Jandrisch vit à Keswick avec sa femme Nicolette et son fils, Justin. David a été fiduciaire à deux reprises – la première fois pendant six ans – et maintenant depuis 8 ans.

DAVID JANDRISCH

Années comme membre du conseil au 31 décembre 2019 : 14 ans

Antécédents professionnels :
M. Jandrisch a débuté sa carrière comme musicien professionnel à l'âge de 17 ans. Il a obtenu un baccalauréat du Collège Saint-Paul au campus de l'Université du Manitoba. Il est ensuite devenu Secrétaire-trésorier de l'Association des musiciens de Winnipeg, section locale 190, et a obtenu sa désignation de membre associé de la Chartered Institute of Secretaries (ACIS).

En 1972, M. Jandrisch a été élu président de la section locale 190 et a occupé ce poste pendant 26 ans tout en assumant la présidence du congrès canadien des sections locales. Ces deux postes favorisaient la prise de décision tout en ne demandant qu'une présence intermittente. Il est donc redevenu musicien professionnel à temps plein et il a été instrumentaliste dans plus de 3000 émissions télévisées et radiophoniques, incluant 25 ans à titre de directeur musical pour Sesame Street de CBC et 6 ans pour Fred Penner's Place.

En 1997, il a été élu Vice-président du Canada de la FAM et nommé fiduciaire de la Caisse de retraite AFM-EPW. Il a été élu Vice-président de la Fédération internationale des musiciens en 2003. Il a aussi été administrateur fondateur de la Société canadienne de gestion des droits voisins (renommée Re:Sound Music Licensing Company). M. Jandrisch est actuellement Président du conseil de l'Organisation des droits des musiciens du Canada. Il a reçu son certificat inaugural MTMS le 15 janvier 2020.

Information personnelle sur Bernard : M. LeBlanc vit avec sa femme Kathleen et sa fille Sara-Jane à Repentigny (Québec).

BERNARD LEBLANC

Années comme membre du conseil au 31 décembre 2019 : 5 ans

Antécédents professionnels :
M. LeBlanc a étudié à l'Université de Moncton et a continué ses études à l'Université McGill à Montréal en exécution de musique classique sur contrebasse. Il collabore régulièrement avec plusieurs orchestres symphoniques du Québec. Comme musicien actif dans le domaine du jazz et de la musique populaire, il est apparu dans plusieurs films, à la télévision et dans des enregistrements musicaux pour le théâtre. Il a accompagné des artistes de renommée internationale, dont Sting, Chris de Burgh, Elvis Costello et Gino Vannelli. À l'été 2019, Bernard a fait partie du groupe Band on Tour lors de sa prestation à Atlantic City (New Jersey).

En 2008, M. LeBlanc a été embauché par la Fédération canadienne des musiciens comme Directeur adjoint des services symphoniques et il a été nommé directeur des services symphoniques en 2015. Il a participé à l'Annual Employee Benefits Conference mis sur pied par l'International Foundation of Employee Benefits Plans (IFESBP) où il a obtenu ses certificats ATMS et FTMS.

Il travaille actuellement à obtenir son certificat MTMS.

Information personnelle sur Harold : M. Redekopp et sa femme Erna vivent à Stella (Ontario) et aiment voyager.

.

HAROLD REDEKOPP

Années comme membre du conseil au 31 décembre 2019 : 8 ans

Antécédents professionnels :
M. Redekopp a pris sa retraite après une carrière distinguée en radiodiffusion auprès de la Canadian Broadcasting Corporation. Commençant sa carrière comme directeur musical auprès de CBC Radio à Winnipeg, il a gravi les échelons pour devenir vice-président de CBC English Radio et ensuite Vice-président exécutif de CBC English Television. Après sa retraite de CBC, M. Redekopp a été embauché par la Broadcasting Corporation des Bahamas pour développer un plan d'affaires et une direction stratégique globale pour ses services ZNS Radio et Télévision. M. Redekopp a aussi siégé à plusieurs conseils culturels y compris la Fondation des Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle. Plus récemment, il a occupé la présidence de l'Orchestre symphonique de Kingston, où il a participé à la reconstruction réussie de l'orchestre et de sa base d'abonnés.

Information personnelle sur John : M. Sinclair et sa femme Jean adorent à leur chalet à Muskoka (Ontario) et leurs 15 petits-enfants.

JOHN G. SINCLAIR

Années comme membre du conseil au 31 décembre 2019 : 23 ans

Antécédents professionnels :
M. Sinclair a étudié à l'Université de Toronto en commerce et finance. Il a dévoué sa carrière à l'industrie du marketing et de la publicité et a détenu plusieurs postes de haute direction. Il a pris sa retraite en 2000 après avoir occupé le poste de Président Directeur général pour l'Institut de la publicité canadienne où il a négocié les contrats syndicaux des artistes. Il a aussi acquis beaucoup d'expérience au sein des conseils, ayant siégé aux conseils du YMCA du Grand Toronto, de l'Hôpital Général de North York, des Catholic Charities, de l'Hôpital Muskoka Algonquin et de Molly Maid International. M. Sinclair a consacré 25 ans de sa vie au parrainage des groupes d'assistance aux nouveaux réfugiés au Canada en provenance du Vietnam, du Congo, du Cambodge, de la Syrie et de la République de l'Afrique centrale.

Information personnelle sur Ellen : Mme Versteeg-Lytwyn construit une nouvelle maison dans une communauté adulte sur un parcours de golf au nord-ouest de Toronto. Elle aime voyager et adore ses 4 petits-enfants.

ELLEN M. VERSTEEG-LYTWYN

Années comme membre du conseil au 31 décembre 2019 : 1 an

Antécédents professionnels :
Mme Versteeg-Lytwyn a pris sa retraite comme Directrice administrative de la Caisse de retraite des musiciens du Canada en janvier 2019. Pendant ses 46 années avec la Caisse et 46 années comme Directrice administrative, elle a travaillé et conseillé plusieurs membres du personnel, incluant Jill Giustino, l'actuelle Directrice administrative de la Caisse. La Caisse a aussi progressé sous son leadership comptant tout juste 18 retraités et un actif de 3 millions de dollars en 1972, pour atteindre un actif de près de 800 millions de dollars et compter 3 300 prestataires mensuels. Elle a été partie intégrante du développement de la Caisse et a aidé à assurer une retraite financièrement stable aux milliers de participants durant ses nombreuses années de service.

En 2019, Mme Versteeg-Lytwyn a été nommée au Conseil et ensuite votée à titre de Présidente du Conseil.

conformité

Sommaire des états financiers

Par suite de l'incidence de la pandémie au coronavirus, l'audit de 2019 a lieu à distance pour être conforme aux exigences de distanciation.

États financiers détaillés
Pour consulter les états financiers vérifiés de la Caisse jusqu'en 2004, cliquez sur les états vérifiés applicables sur le **site Web** de la Caisse :

www.mpfcanada.ca/fr ressources/rapports d'audit

L'audit de la Caisse aura lieu en mai et juin pour l'année 2019.

Le rapport d'audit de 2019 sera affiché sur le site Web de la Caisse après son parachèvement.

Veuillez passer à **www.mpfcanada.ca/fr/ressources/rapports d'audit** pour examiner l'information financière détaillée alors publiée.

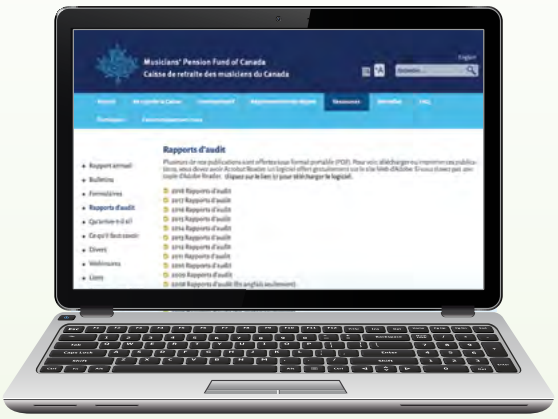

continu

Notre régime de retraite est un régime à prestation cible

L'actif du régime est investi dans un portefeuille diversifié, comme l'illustre le tableau ci-contre.

Avec ce type de régime, votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et du type de rente réversible que vous choisissez.

Les cotisations sont négociées par l'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) et leurs sections locales et elles sont intégrées dans le texte des ententes collectives. Comme les cotisations sont négociées par entente collective, si l'actif de la Caisse ne suffit pas à absorber le coût des prestations de retraite actuelles ou futures, il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles des employeurs pour combler le déficit. Donc, selon la loi sur les retraites et la réglementation du régime, les fiduciaires doivent apporter, au besoin, des changements aux rentes de retraite promises sur la base de la viabilité financière.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif administré par des gestionnaires des placements professionnels.

Le régime respecte la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les avantages de retraite dans tous les coins du pays.

COMPOSITION DE L'ACTIF
Au 31 décembre 2019

%	
18,1	Actions canadiennes
25,3	Actions internationales
11,3	Actions de sociétés fermées
10,2	Obligations de l'État
11,2	Dette privée
9,4	Hypothèques
7,4	Immobilier
5,3	Infrastructure
0,4	Fonds spéculatifs
1,4	Encaisse

Coordonnées du régime
Passez à la page du Livret explicatif du site Web de la Caisse au **https://www.mpfcanada.ca/fr/summary-plan/** et cliquez sur « Télécharger le PDF » pour en savoir davantage sur le régime.

complément

Principales classes d'actif

Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2019, exprimé en pourcentage.

Remarque – « s.o. » renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans.

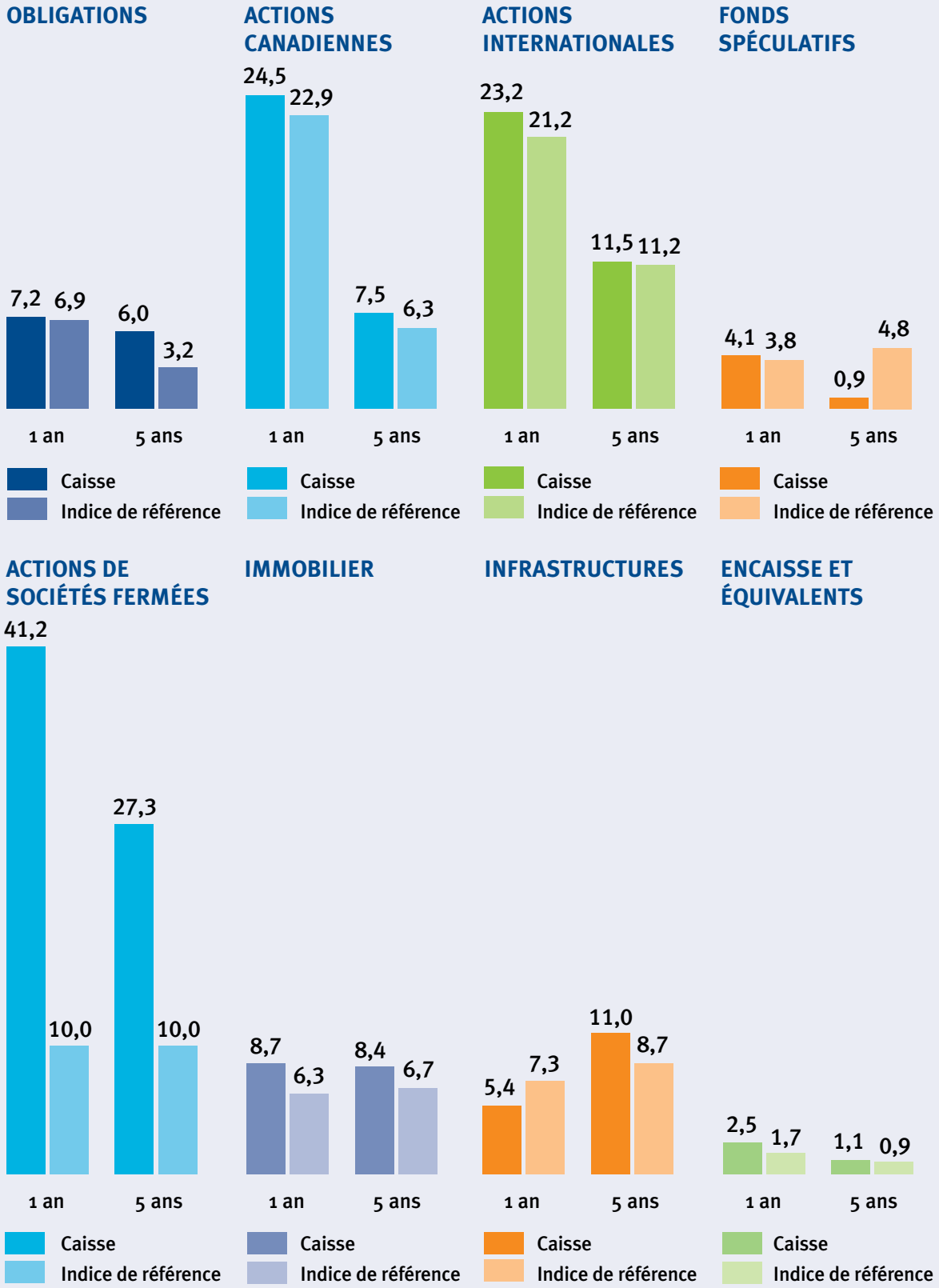

Données sur les participants et les prestations

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2019	2019	2018	2017
Participants actifs	4 359	4 448	4 560
Retraités et bénéficiaires	3 622	3 483	3 291
Rentes acquises différées	6 170	6 216	6 189
Total	**14 151**	**14 147**	**14 040**

PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

En milliers de dollars*	2019	2018	2017
Rentes de retraite	43 914	41 992	40 225
Prestations de départ et de décès	1 360	1 761	2 823

*Les totaux de 2019 sont approximatifs et pourront être confirmés lorsque l'audit de 2019 sera complété.

Au total, la Caisse a versé près de 45 274 077,00 $ en prestations en 2019.

SOMMAIRE COMPARATIF DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Au 31 décembre de l'année indiquée plus bas.

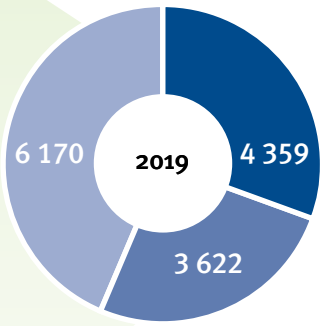

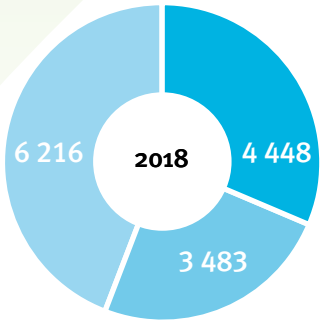

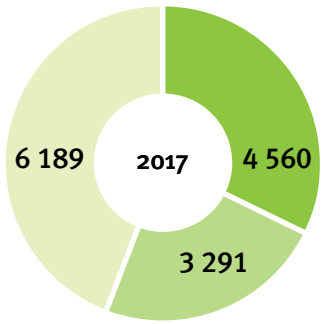

PRESTATIONS VERSÉES

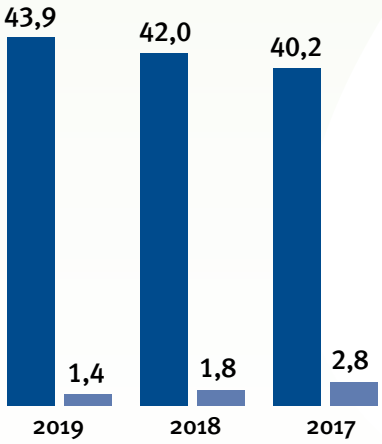

En millions de dollars

Rentes de retraite

Prestations de départ et de décès en une somme forfaitaire

2019 2018 2017

Participants actifs

Retraités et bénéficiaires

Rentes acquises différées

solvable

Rendement de la Caisse

Le rendement total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été de 16,88 % – l'indice de référence de la Caisse était de 12,75 %.

RENDEMENTS DES PLACEMENTS
Au 31 décembre 2019

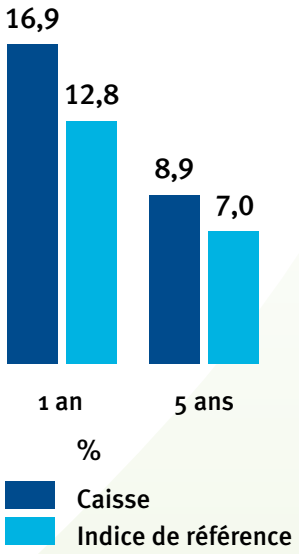

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé de la Caisse. Un exemplaire de l'Énoncé des politiques et procédures de placements (publié en anglais seulement) est offert sur demande écrite à l'Administration de la Caisse.

Le graphique en barres à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et les cinq années terminées à la même date.

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'une classe d'actif particulière.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Obligations	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Indice Composite S&P/TSX
Actions internationales	MSCI mondial (CAD)
Actions de sociétés privées	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	IPC + 4 %
Infrastructure	IPC + 5 %
Fonds spéculatifs	Fonds spéculatif Crédit Suisse (CAD)
Total de la Caisse	**Moyenne composée de ce qui précède**

INFORMATION

COMMENTAIRES / PLUS D'INFORMATION

Veuillez envoyer vos questions, commentaires et remarques sur votre rapport annuel ou tout autre sujet sur la Caisse de retraite à :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200, boul. Yorkland
Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Téléphone : 416.497.4702
Sans frais : 1.888.462.6666

Courriel : info@mpfcanada.ca

Passez à notre site Web pour plus d'information sur la Caisse et le régime et obtenir les réponses à vos questions : **www.mpfcanada.ca.**

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.

Conception : Ledden Design iT

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

200, boul. Yorkland, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Mai 2020